



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 12 septembre 2023 à 19 h 30, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

**SONT PRÉSENTS :** MM Harry Bird  
Nicolas Berger  
Clarence Lloyd

**SONT ABSENTS :** Madame Suzie Fortin  
Monsieur Alexandre Berger

Formant quorum sont la présidence de monsieur David Auclair, maire.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Monique Pépin est également présente, le tout, conformément aux dispositions de la *loi du Code municipal du Québec*.

*Treize (13) personnes sont présentes lors de la séance.*

### ORDRE DU JOUR

- 1 Mot de bienvenue
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions sur les points à l'ordre du jour
- 4 Adoption des procès-verbaux Adoption des procès-verbaux des séances du 11 et 19 juillet 2023, du 8, 16 et du 29 août 2023
- 5 Administration et finances
  - 5.1 Démission de madame Anne-Marie Demers
  - 5.2 Rapport financier troisième cycle
  - 5.3 Agent de développement - Philippe Barrette
  - 5.4 Entente - Cain Lamarre
  - 5.5 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
  - 5.6 Nomination du maire suppléant
- 6 Voirie
  - 6.1 Embauche - journalier - voirie - Gilles Mallette
  - 6.2 Chemin Verdi
  - 6.3 Chemin Escarpement et chemin Versant (allées Panorama et des Sommets ne seront jamais municipalisés) Chemin de la Tour  
- monsieur Leblanc ne nous fournit pas les documents.
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment
  - 7.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 11 septembre
  - 7.3 Combeq - adhésion de madame Isabelle Perreault
  - 7.4 PIIA-1 – 56 chemin Hamel
  - 7.5 PIIA-1 – 4 chemin Brossard
8. Environnement
  - 8.1 Rapport de l'inspecteur en environnement
  - 8.2 Adoption du règlement 2023-06 relatif au lavage d'embarcations -  
**REMIS**
  - 8.3 Appel d'offres - par invitation collecte et transports des déchets, des matières recyclables et des matières organiques
9. Loisirs, Culture et Vie communautaire
  - 9.1 Chèque du député Pascal St-Onge - commandite des métiers d'art
  - 9.2 Autorisation de dépense Imprimerie Duval le sentier de la mémoire
10. Sécurité incendie et Sécurité civile
  - 10.1 Entente relative à un service de premiers répondants
  - 10.2 Dépôt du rapport d'intervention des incendies de Waterloo
11. Adoption des comptes à payer
- 12 Affaires diverses
  - 12.1 Église - paroisse Notre-Dame du Mont Carmel



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

13 Période de questions

14 Levée de la séance

### 1 **Mot de bienvenue**

Le maire David Auclair déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

### 2 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire dépose le projet d'ordre du jour. Le point 5.3 est retiré de l'ordre du jour car il apparaît au 12.1.

**Il est proposé par Nicolas Berger appuyé par Clarence Lloyd et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec les ajouts mentionnés ci-haut.

**ADOPTÉE**

### 3 **Période de questions sur les points à l'ordre du jour**

Retirer le point 5.3 de l'agenda, il avait été déplacé au point 12.1.

### 4 **Adoption des procès-verbaux du 11 et du 19 juillet, du 8, 16 et du 29 août 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux mentionnés ci-haut ;

**Il est proposé par Nicolas Berger appuyé par Clarence Lloyd et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**D'adopter** les procès-verbaux des séances du 11 et du 29 juillet, du 8, 16 et 29 août tel que rédigés.

**ADOPTÉE**

### 5 **Administration et finances**

#### 5.1 **Démission de la conseillère madame Anne-Marie Demers**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Anne-Marie Demers a expédié une lettre de démission datée du 6 septembre dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 316 de la *loi sur les élections et référendum du Québec* stipule ce qui suit : Un membre du conseil peut démissionner de son poste en transmettant au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité un écrit en ce sens signé par lui. Son mandat prend fin à la date de la transmission.

**CONSIDÉRANT QUE** le greffier-trésorier dépose cet écrit au conseil à la première séance qui suit sa transmission ;

**CONSIDÉRANT QUE** le greffier-trésorier a tel que stipulé à l'article 339 de la Loi expédié une lettre au Ministre, des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest lui demandant de fixer la date des élections au 25 février 2024 prochain et le vote par anticipation le dimanche précédant les élections;

**CONSIDÉRANT QUE** le greffier-trésorier a nommé, madame Chantal Beaudoin, président d'élection ;

**Il est proposé par Nicolas Berger appuyé par Clarence Lloyd et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil accepte la démission de madame Anne-Marie Demers et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

**ADOPTÉE**

#### 5.2 **Rapport financier 3<sup>e</sup> cycle**

2023-09-220

2023-09-221

2023-09-222



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Madame la directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose le rapport financier du 3<sup>e</sup> cycle.

### 5.3 Embauche de l'agent de développement – Philippe Barrette

**CONSIDÉRANT QUE**, la municipalité était à la recherche d'une personne passionnée par le développement économique de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agent est responsable de favoriser la mobilisation et la concertation sur le territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Suzie Fortin et la directrice-générale par intérim ont rencontré monsieur Barrette le 7 septembre dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance de travail le 7 septembre dernier le conseil était d'accord à ce que l'on offre le poste à monsieur Barrette ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice-générale par intérim a expédié un courriel à monsieur Barrette lui offrant ledit poste et que ce dernier à accepter via communication téléphonique le 10 septembre dernier ;

**Il est proposé par Clarence Lloyd  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise l'embauche de monsieur Philippe Barrette à titre d'agent de développement suivant les ententes prises entre les parties.

**QUE** le poste consiste à un travail de deux (2) jours semaines.

**ADOPTÉE**

### 5.4 Entente Cain Lamarre

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Cain Lamarre est la firme d'avocat qui travaille avec la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente se renouvelle annuellement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité opte pour la banque d'heures et service de consultation ;

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heure et au besoin, au service de consultation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

**QUE** le montant pour la banque d'heure est de 3 000 \$ pour quinze (15) heures de service.

**ADOPTÉE**

### Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

**ATTENDU QUE** le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué « 9-1-1 E » et qu'il est fondé sur des technologies de protocole internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout ;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-53°, que le système 9-9- 9 PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number association (la « norme i3 de NENA ») ;

**ATTENDU QU'**en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de la télécom CRTC 2017-182, laquelle notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1 ;

**ATTENDU QUE** Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération

2023-09-223

2023-09-224



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1 PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités ;

**PAR CONSÉQUENT**, moyennant contrepartie de valeur, dont la réception et le caractère suffisant sont par les présentes reconnus, les parties conviennent de l'entente expédiée à la municipalité le 16 août 2023 ;

2023-09-225

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise la directrice-générale par intérim à signer électroniquement ladite entente.

**ADOPTÉ**

### 5.5 Nomination du maire suppléant

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 116 du *Loi du Code Municipal* mentionne ce qui suit :  
*Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.*

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil en ont discuté et demande au conseiller monsieur Harry Bird d'être nommé maire suppléant jusqu'à la fin du terme qui se termine en novembre 2025 ;

2023-09-226

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil remercie monsieur Harry Bird de son dévouement à être nommé maire suppléant pour la balance du mandat qui se terminera en novembre 2025.

**ADOPTÉE**

## 6 Voirie

### 6.1 Embauche – journalier – voirie – Gilles Mallette

**CONSIDÉRANT QUE**, la municipalité était à la recherche d'une personne à titre de journalier à la voirie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste est pour appuyer notre responsable aux travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Maxime Racicot, notre responsable aux travaux publics et la directrice-générale par intérim ont rencontré monsieur Mallette le 7 septembre dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance de travail le 7 septembre dernier le conseil était d'accord à ce que l'on offre le poste à monsieur Gilles Mallette ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice-générale par intérim a expédié un courriel à monsieur Mallette lui offrant ledit poste ;

2023-09-227

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise l'embauche de monsieur Gilles Mallette à titre de journalier à la voirie suivant les ententes prises entre les parties.

**QUE** le poste consiste à un travail saisonnier.

**ADOPTÉE**

### 6.2 – Chemin Verdi

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité, représenté par madame Monique Pépin, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim, madame Isabelle Perreault,



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

inspectrice en bâtiment et monsieur Maxime Racicot responsable des travaux publics ont rencontré monsieur Harold Gagnon, administrateur du chemin Verdi et par téléphone monsieur Paul Croteau, l'ingénieur de la firme Cosigma présent au début de la construction du chemin Verdi ;

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents ont demandé que le chemin Verdi soit municipalisé ;

**CONSIDÉRANT QU'**il reste du travail à être effectué avant la municipalisation, soit :

- 1) Inspection visuelle de l'ensemble du chemin entre monsieur Maxime Racicot, représentant la municipalité et monsieur Harold Gagnon représentant les propriétaires du chemin Verdi ;
  - a) S'il y a des correctifs à certains endroits à apporter, l'embauche d'un ingénieur serait de mise seulement à l'endroit (ou aux endroits) nécessitant une intervention
- 2) La municipalité prendrait en charge le déneigement cette année et facturerait au même tarif que la municipalité soit 9 083,03\$ / kilomètre. Cette facture serait une mesure transitoire pour cette année.
- 3) Le rechargement et le creusement des fossés devront être effectués.
  - a) Les frais seront à la charge des propriétaires
- 4) Les frais de notaire seront soit à la charge du propriétaire actuel ou à la charge des propriétaires du chemin Verdi.

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil accepte ces recommandations, cependant demande qu'il y ait une étude hydraulique de réaliser compte tenu que le ministère des Transports avait mentionné que si, dans le futur l'eau du chemin Verdi endommagerait leur chemin, les réparations seraient à la charge de la municipalité.

**QUE** le conseil lorsque ces travaux seront réalisés, le chemin Verdi pourra être municipalisé car il rencontre les critères des règlements de la municipalité.

**QUE** monsieur Gagnon a expédié un contact pour l'étude hydraulique.

**ADOPTÉE**

### 6.3 Municipalisation des chemins Escarpement et Versant

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Leblanc promoteur et le syndicat des propriétaires du projet résidentiel intégré du Mont Gauvin ont demandé la municipalisation de chemins, soit Escarpement, Versant et de la Tour ;

**CONSIDÉRANT QUE** les allées Panorama et des Sommets ne pourront jamais être municipalisées puisqu'il ne s'agit pas de rue/chemin ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous n'avons pas les plans tel que construit pour le chemin de la Tour qui ne faisait pas partie du projet résidentiel intégré ;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans tel que construit du chemin de la Tour ont été demandé à monsieur Daniel Leblanc et non reçus en date du 5 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Philippe Auclair, représentant du syndicat des propriétaires du projet résidentiel intégré a été informé de la situation le 31 août dernier par madame Isabelle Perreault, inspectrice en bâtiment et madame Monique Pépin, directrice-générale par intérim ;

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil accepte de municipaliser les chemins Escarpement et Versant.

**QUE** le conseil déclare que le chemin de la Tour ne sera pas municipalisé tant et aussi longtemps que monsieur Leblanc n'aura pas fourni les plans tel que demandé.

**ADOPTÉE**

## 7 Urbanisme

### 7.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment

2023-09-228

2023-09-229



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Le rapport des permis émis pour le mois d'août est déposé aux membres du conseil.

### 7.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 8 septembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du CCU du 8 septembre 2023 sera déposé aux membres du conseil à la séance d'octobre.

### 7.3 COMBEQ – Adhésion

**CONSIDÉRANT QUE** la COMBEQ offre des services de qualité et organise des activités qui permettent à ses membres d'acquérir la formation dont ils ont besoin et la possibilité de se bâtir un réseau professionnel, ce qui constitue une source précieuse d'information accessible en tout temps, soit ;

- Formations diversifiées et reconnues directement en lien avec les tâches et responsabilités des officiers municipaux en bâtiment et en environnement.
- Rabais de 33 % sur toutes les formations inscrites au calendrier.
- Offre de certains webinaires aux membres, sans frais.
- Consultations juridiques ou techniques de « première ligne », pour répondre aux questions liées à une activité du quotidien, fournir une indication fiable ou indiquer la façon d'obtenir la réponse à cette question.
- Représentations nécessaires lors de l'adoption de lois et règlements qui permettent aux OMBE d'intervenir plus efficacement.
- Congrès annuel incluant ateliers sur les développements législatifs et réglementaires, informations et pratiques innovantes, Salon d'exposants, etc.
- Assistance juridique possible pour les victimes de mesures ou représailles injustifiées.
- Réseautage et partage de meilleures pratiques, notamment par le biais du groupe Facebook exclusif aux membres.

**CONSIDÉRANT QU'**il est impératif que notre inspectrice en bâtiment devienne membre de la Combeq;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'adhésion sont de l'ordre de 235 \$ taxes en sus puisqu'elle devient notre deuxième membre auprès de la Combeq;

**Il est proposé par Clarence Lloyd  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le Conseil autorise l'adhésion de madame Isabelle Perreault à se joindre à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.

**ADOPTÉE**

### 7.4 PIIA-1 – 56 chemin Hamel fenestration

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a étudié le dossier du lot 5 193 608, Zone VIL-2 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à l'ajout de deux fenêtres au bâtiment accessoire, soit une cabane à sucre ;

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Nicolas Berger  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE le Conseil** accepte la recommandation du CCU et autorise l'ajout de deux fenêtres à la cabane à sucre.

**ADOPTÉE**

### 7.5 PIIA-1 – 5 chemin Brossard – changement de parement des murs extérieurs et bardeaux asphalte

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a étudié le dossier du lot 5 191 982, Zone VIL-2 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste au changement de revêtement du parement des murs extérieurs (vinyle) et de la toiture (bardeaux asphalte) d'une remise ;

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Nicolas Berger**

2023-09-230

2023-09-231

2023-09-232



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

**et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE le Conseil** accepte la recommandation du CCU et autorise le changement de revêtement du parement des murs extérieurs et de la toiture de la remise.

**ADOPTÉE**

### **Environnement**

#### **8.1 Rapport de l'inspecteur en environnement**

Aucun rapport pour le mois d'août.

#### **8.2 Adoption du règlement 2023-06 relatif au lavage d'embarcation - REMIS**

#### **8.3 Appel d'offres sur invitation- collecte et transports des déchets, des matières recyclables et des matières organiques**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de la collecte et le transports des déchets, des matières recyclables et des matières organiques se termine le 31 décembre 2023;

**Il est proposé par Nicolas Berger  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil demande à notre directrice-générale et greffière-trésorière par intérim de voir à l'élaboration du devis et de l'expédier à au moins deux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

### **9 Loisirs, Culture et Vie communautaire**

#### **9.1 Chèque du député Pascal St-Onge**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu de la député Pascal St-Onge une commandite pour le village des Métiers d'art au montant de 150\$ ;

**Il est proposé par Clarence Lloyd  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil remercie le député Pascal St-Onge pour cette commandite.

**QUE** le conseil demande qu'un chèque au montant de 150\$ soit expédié à la Corporation Loisirs et Culture de Saint-Étienne-de-Bolton au soin de madame Elizabeth Couture.

**QUE** le conseil félicite ce comité pour le travail qu'il effectue pour la municipalité.

**ADOPTÉE**

#### **9.2 Autorisation de dépenses – Imprimerie Duval – le sentier de la mémoire**

**CONSIDÉRANT QUE** le livre le sentier de la mémoire a été réaliser à l'été 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce livre n'était pas sur notre site web ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Imprimerie Duval nous demande 100\$ taxes en sus pour être en mesure d'avoir ce document sur notre site web ;

**Il est proposé par Clarence Lloyd  
appuyé par Harry Bird  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise le paiement de 100\$ taxes en sus pour ce service.

**QUE** le conseil désire remercier madame Aline Dupaul du travail qu'elle a effectué et continue d'effectuer pour la municipalité.

**ADOPTÉE**

2023-09-233

2023-09-234

2023-08-235



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

### 10 Sécurité civile

#### 10.1 Dépôt du rapport d'intervention des incendies de Waterloo

La directrice-générale et greffière-trésorière par intérim dépose le rapport du mois de juillet 2023.

### 11 Adoption des comptes payés et payer

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de paiement pour les comptes payés pendant le mois s'élève à 158 985,27\$.

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de paiement pour les comptes à payer s'élève à 85 444,91\$

**Il est proposé par Harry  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** le conseil autorise le paiement des comptes payés et à payer au montant total de 244 430,18\$.

**ADOPTÉE**

### 12 Affaires diverses

#### 12.1 Église – paroisse Notre-Dame du Mont-Carmel

Nous avons reçu un courriel de madame Aline Dupaul donnant un compte rendu de la rencontre du 3 septembre dernier.

« Madame Taillandier a lu un long document, copieux et dense, mais sans aucune copie papier, ni ordre du jour. Les membres présents ont insisté pour avoir le texte cette semaine et elle fera son possible. On nous le fera parvenir aussitôt. Il est mentionné que les membres disent avoir besoin d'un point à l'Ordre du jour de l'assemblée du 12 septembre ». Ceci est la même date que la séance du conseil.

Monsieur le maire donne ses commentaires.

### 13 Période de questions

M. Gilles Tremblay – demandé quand l'inspecteur bouchera les trous. Qui a décidé – Rang 1.

D'après monsieur Tremblay ceci est de l'argent de gaspiller. La municipalité a procédé à la réfection des chemins collecteurs. Les coûts pour 3 camions, tout prêt de 25,000\$

Asphalte froide – voir à boucher les plus gros trous. Voir avec l'équipe, le plus économique que possible.

Réaménagement de ce triangle – ajouter deux panneaux de signalisation. Descendant du Rang Vincent à droite et de la rue de la Montagne à droite à la mairie. Les ingénieurs avait fermé ce dossier.

Monsieur Bissonnette trouve que ceci prend du temps. Carrefour plus dangereux. Les appels d'offres ne peuvent être expédié avant la réception des documents des ingénieurs.

Monsieur Bissonnette que le conseil se prépare un échéancier. Le maire mention qu'il rencontre Conscience régionale pour avoir une rencontre le plus tôt possible.

Conscience régionale a un échéancier qu'il propose raccourcir.

Qui est le porteur du dossier – le directeur général. Depuis quelques mois une confusion.

Suzie Fortin devrait porter le dossier et monsieur Bissonnette dit que ceci

2023-08-236





No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

devrait être la responsabilité du maire.

Monsieur Patry mentionne qu'il y a 12 ans pour la rénovation de l'hôtel de ville, il y avait eu des comités de formé. Cette recommandation a été soumise à la population dans son comité dans le temps le projet a été réaliser. Il demande donc la formation d'un comité pour prendre une décision qui relève du comité. Dans six mois ceci pourrait être réalisé.

Monsieur Fallu important noté il y aura des propositions le 31 octobre 2023.

Monsieur Patry mentionne qu'il est impossible pour la municipalité de faire quelques choses pour le 31 octobre 2023.

Monsieur Nicolas Berger mentionne qu'une assemblée devrait être tenue avant le 31 octobre.

Monsieur Bissonnette mentionne que le comité de l'église serait prêt à travailler avec la municipalité.

Monsieur Patry – ingénieur conseil – Il mentionne que l'on devrait avoir des meilleurs ententes promoteur avant d'émettre un permis pour la construction des routes. Pour le Chemin Verdi, monsieur Patry mentionne qu'il devrait y avoir un bassin de rétention. Plateau horizontal.

Station de lavage – quai flottant madame Demers s'occupait de ses dossiers et monsieur le maire prendra ces dossiers en charge. Pour le camping, monsieur le maire tente de la rejoindre. Ceci répond à Martin Desmeules

Délai de réunir les gens – rencontre le comité dès que possible suite à la rencontre de Conscience Régionale. Réunion avec le comité et conscience régionale.

Monsieur Coté au parc il y a des tables de brisées. Une vérification sera faite et les tables défectueuses seront retirées.

Madame Desjardins le drapeau de la municipalité au parc doit être remplacé.

Le projet de monsieur Fallu a livré à 13 familles des repas, note positive

Agrandissement du parc.

### 14 Levée de la séance

**Il est proposé par Harry Bird  
appuyé par Clarence Lloyd  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

**QUE** la séance soit levée à 20 h 35 les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
DAVID AUCLAIR  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
MONIQUE PÉPIN  
Directrice générale et greffière-trésorière  
par intérim

Je, David Auclair, maire de St-Étienne-de-Bolton atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.



No de résolution  
ou annotation